



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 27

L'An deux mille dix-huit, le 03 avril 2018 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Verdun-sur-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Aurélie CORBINEAU, Maire.

Présents : 18
Votants : 24
Absents : 3
Procuratation(s) : 6

Date de convocation : 27 mars 2018

Présents : MM. Aurélie CORBINEAU – Stéphane TUYERES – Laurence JANIN DEVAL – Jean-Marc BOUYER – Serge TERRAL – Yasmina BOUMLIL – Bernard CARRER – Aurélie DELMAS (Adjoints) ; MM. Annick RASPIDE – Gregory GACE – David GUERON – Michelle MENEGHIN – Sophie LAVEDRINE – Régis HERAUT – Mireille CAZALS – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Jean-David LIARTE (Conseillers).

Absents/Absents excusés :

Mme Matilde VILLANUEVA a donné procuration à M. Stéphane TUYERES ;

Mme Marie KONOTOP a donné procuration à Mme Yasmina BOUMLIL ;

Mme Hélène GARRETTA a donné procuration à Mme Aurélie CORBINEAU (jusqu'à la délibération n°2018-21 incluses – arrivée à 21h08) ;

M. Nicolas BESSIERES ;

Mme Caroline MOHY a donné procuration à Mme Michelle MENEGHIN ;

M. Jean-Claude SECHET ;

M. Erwann SAUVAGE ;

M. Denis ROGER a donné procuration à Mme Monique PICCOLI ;

M. Francis MONTE a donné procuration à Mme Mireille CAZALS.

Secrétaire : Mme Michelle MENEGHIN.

INTRODUCTION

Madame le Maire ouvre la séance publique et remercie le public d'être venu.

Madame le Maire rappelle que la parole sera donnée au public en fin de séance.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel des conseillers municipaux.

Madame Michelle MENEGHIN est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de voter le recours au scrutin public pour ce Conseil Municipal. La proposition est adoptée à la majorité. L'orientation des votes de chacun des conseillers municipaux sera donc nominative.

Madame le Maire rappelle enfin que le Conseil municipal sera enregistré à l'aide d'un dictaphone afin de faciliter la retranscription du compte-rendu de la séance, qui sera disponible au public en Mairie.

Madame le Maire informe d'une décision prise en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **AUCUNE**

Madame le Maire propose à la validation les Comptes-rendus des Conseils Municipaux (CRCM) suivants :

- CRCM du 08 mars 2018.

Madame Monique PICCOLI demande s'il est possible de noter l'heure sur la première page.

Monsieur Jean-David LIARTE demande ce qu'il en est de la page de signature jointe à ce CRCM.

Monsieur Jordy Garrigues répond que cette page sera réinsérée sur chaque CRCM, l'objectif ayant été donné il y a quelque temps par Madame le Maire de signer les CRCM à chaque début de séance. Monsieur Jordy GARRIGUES consent qu'il n'ait pas atteint cet objectif et qu'une régularisation ait lieu lors d'un prochain CM.

Mis au vote, le CRCM du 08 mars 2018 est validé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

ORDRE DU JOUR

01 – Accord-cadre « fourniture en combustible pour les bâtiments communaux, GNR pour les engins non routiers et gazole pour véhicule »

Monsieur Serge TERRAL présente la délibération et explique qu'il n'y a pas eu de Commission d'Appel d'Offre (CAO) car celle-ci n'est pas obligatoire. En l'occurrence, il suffisait de comparer simplement les lignes de prix des deux entreprises.

Monsieur Jean-David LIARTE intervient en notant qu'au Budget Primitif, cette ligne a été grandement augmentée au prévisionnel.

Monsieur Jordy GARRIGUES répond que cette augmentation provient en partie de la mise en service sur une année entière de la chaudière bois du nouveau groupe scolaire, celle-ci ne fonctionnant que depuis la rentrée de septembre 2017. Il ajoute qu'au moment du budget, la question de la ventilation de l'excédent sera évoquée.

Il est fait lecture de la délibération n°2018 – 15 :

EXPOSE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les offres concernant l'accord-cadre « *fourniture en combustible pour les bâtiments communaux, GNR pour les engins non routiers et gazole pour véhicules routiers* » sur la commune de Verdun-sur-Garonne. Deux entreprises ont candidaté (DYNEFF et ALVEA).

Suite à la présentation de l'offre ci-jointe, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise DYNEFF comme suit :

DPGF - LOT 1 Fioul - GNR - GAZOLE Verdun sur Garonne
--

DYNEFF

Corps d'état	Libellé Référence	Unité	P.U.
LOT 1 FIOUL - GNR - GAZOLE			
	FIOUL DOMESTIQUE	Litres	0.61751
	GNR	Litres	0.66385
	GAZOLE	Litres	1.09914
LOT 1 FIOUL - GNR - GAZOLE			

DECIDE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **ATTRIBUE** le marché à la société DYNEFF selon les montants du DPGF annexé à la présente délibération ;

* **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes pièces y afférent.

02 – Approbation Compte Administratif 2017 - Commune

Madame le Maire quitte la salle comme le prévoit la loi.

Monsieur Jordy GARRIGUES procède à la présentation des chiffres à l'aide du diaporama ci-dessous.

		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 245 372.61	G	4 866 017.22	➔ + 620 644.61 €
	Section d'investissement	B	3 128 608.22	H	3 814 804.75	➔ + 686 196.53 €
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	957 298.57	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	986 126.59	J	(si excédent)	(si déficit)
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)			8 360 107.42		9 638 120.54	
		= A+B+C+D		= G+H+I+J		
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00	
	Section d'investissement	F	354 618.00	L	588 773.00	➔ + Solde RàR : 234 155.00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		354 618.00		588 773.00	
		= E+F		= K+L		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		4 245 372.61		5 823 315.79	
	Section d'investissement		4 469 352.81		4 403 577.75	
	TOTAL CUMULE		8 714 725.42		10 226 893.54	➔ + 1 512 168.12 €
		= A+C+E		= G+I+K		
		= B+D+F		= H+J+L		
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L		

Il est fait lecture de la délibération n°2018 – 16 :

Délibération N° 2018-16

Date de convocation : 27 mars 2018

Le 03 avril 2018 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUYER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Aurélie CORBINEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2016		957 298.57	986 126.59			957 298.57
Opération de l'exercice 2017	4 245 372.61	4 866 017.22	3 128 608.22	3 814 804.75	7 373 980.83	8 680 821.97
TOTAUX	4 245 372.61	5 823 315.79	4 114 734.81	3 814 804.75	8 360 107.42	9 638 120.54
Résultat de clôture 2017		1 577 943.18	299 930.06			1 278 013.12
Restes à réaliser sur 2018			354 618.00	588 773.00	354 618.00	588 773.00
TOTAUX CUMULÉS	4 245 372.61	5 823 315.79	4 469 352.81	4 403 577.75	8 714 725.42	10 226 893.54
RESULTATS DÉFINITIFS		1 577 943.18	65 775.06			1 512 168.12

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et les « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

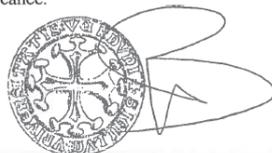
Vote :

POUR : Stéphane TUYERES – Laurence JANIN DEVAL – Jean-Marc BOUYER – Matilde VILLANUEVA – Serge TERRAL – Yasmina BOUMLIL – Bernard CARRER – Aurélie DELMAS – Annick RASPIDÉ – Gregory GACE – David GUERON – Michelle MENEGHIN – Marie KONOTOP – Caroline MOHY – Sophie LAVEDRINE – Régis HERAUT.

ABSTENTION : Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Jean-David LIARTE.

Madame le Maire a quitté la séance.

Pour expédition conforme,
Le Président,



Reçu le 05/04/2018

03 – Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur Jordy GARRIGUES procède à la présentation de de la concordance des chiffres à l'aide d'un diaporama.

Il est fait lecture de la délibération n°2018 – 17 :

EXPOSE :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulières.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° -Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECIDE :

Le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 6 Abstentions (Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Jean-David LIARTE) :

* **DECLARE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04 – Affectation du résultat de l'exercice 2017

Monsieur Jordy GARRIGUES rappelle les différentes temporalités budgétaires : report de l'exercice N-1, constat des résultats de l'année N et du besoin de financement en section d'investissement, couverture de ce besoin en N+1 au compte 1068.

Monsieur Jordy GARRIGUES procède à la lecture de l'affectation du résultat à l'aide d'un diaporama.

Il est fait lecture de la délibération n°2018 – 18 :

EXPOSE :

Le Conseil Municipal devra arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 1 577 943.18 € Euros
- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de – 299 930.06 € Euros

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 354 618.00 € Euros
- en recettes pour un montant de 588 773.00 € Euros

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à $[(-299\,930.06) + (588\,773.00 - 354\,618)]$: 65 775.06 € Euros.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

DECIDE :

Le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 6 Abstentions (Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Jean-David LIARTE) :

- Affectation obligatoire d'autofinancement : compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés **65 775.06** € Euros.
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : compte 002 - Report à nouveau **1 512 168.12** € Euros.
- Résultat d'investissement à reprendre : compte 001 : - **299 930.06** € Euros.

05 – Fixation du taux des 3 Taxes pour le Budget Primitif 2018

Monsieur Jean-Marc BOUYER présente la délibération. Il rappelle la promesse de campagne de ne pas augmenter les impôts, considérant dès 2014 que les taux faisaient partie de la moyenne haute du département. Il souligne que cela a pu se faire grâce aux efforts de gestion ayant été fait par ailleurs, notamment sur les charges générales.

Il est fait lecture de la délibération n°2018 – 19 :

EXPOSE :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des 3 Taxes pour le Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

* Taxe d'habitation	20.62 %
* Taxe Foncière Propriétés Bâties	24.91 %
* Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	141.35 %

DECIDE :

Le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 6 Abstentions (Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Jean-David LIARTE) :

* **ACCEPTE** ces propositions.

06 – Compte administratif Assainissement 2017

Madame le Maire quitte la salle comme le prévoit la loi.

Monsieur Jordy GARRIGUES procède à la lecture des chiffres.

Monsieur Grégory GACE demande s'il n'y a pas une erreur sur les chiffres. Monsieur Jordy GARRIGUES répond que c'est possible, ce compte administratif ayant dû faire l'objet de corrections informatiques avec le CDG 82. Après recalcul, il s'avère que les chiffres sont bons.

Monsieur Stéphane TUYERES relève que ce budget annexe est structurellement déficitaire et que cela devrait contraindre les investissements à venir.

Monsieur Jean-Marc BOUYER confirme et ajoute que c'est surtout au niveau de la section d'exploitation qu'il y a une structure déficitaire. Il évoque l'augmentation de la part versée au Syndicat Mixte Assainissement Garonne (SMAG). Il rappelle également que les choix d'investissement pour l'assainissement route d'Auch ont été revu à la baisse par la nouvelle majorité élue en 2014 et que les investissements prévus aurait plombé encore plus ce budget. Il souligne enfin la précocité de l'emprunt pour ce budget, qui a obligé à rembourser des intérêts et du capital pendant 3 ans sans que les travaux n'aient pu commencer.

Aussi, Monsieur Jean-Marc BOUYER informe que la commune a demandé un rendez-vous auprès de Véolia pour voir ce qui peut être fait au niveau de la Délégation de Service Public, étant donné les marges que dégage le délégataire. Il souhaiterait pouvoir en restituer une partie aux verdunois.

Monsieur Jean-Marc BOUYER évoque par ailleurs le projet de fusion avec le SMAG et le Syndicat d'Épuration des Eaux Usées de la Région de Grisolles (SIEEURG), qui est la seule opération budgétaire d'investissement de cet exercice. Il espère que cela pourra être une solution pour permettre de rendre un meilleur service à un meilleur cout sur Verdun s/G.

Enfin, Monsieur Jean-Marc BOUYER évoque l'inconnue encore actuelle de l'état du réseau.

Il est fait lecture de la délibération n°2018 – 20 :

**ASSAINISSEMENT
VERDUN/GARONNE
MAIRIE
82600 VERDUN SUR GARONNE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Procurations : 6
Nombre de suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2018-20

Date de convocation : 27 mars 2018

Le 03 avril 2018 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUYER, délibérant sur le compte administratif du service Assainissement de l'exercice 2017 dressé par Madame Aurélie CORBINEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés 2016		99 299.86		529 801.50		629 101.36
Opération de l'exercice 2017	129 993.28	100 385.64	961 159.87	541 122.64	1 091 153.15	641 508.28
TOTAUX	129 993.28	199 685.50	961 159.87	1 070 924.14	1 091 153.15	1 270 609.64
Résultat de clôture 2017		69 692.22		109 764.27		109 764.27
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	129 993.28	199 685.50	961 159.87	1 070 924.14	1 091 153.15	1 270 609.64
RESULTATS DÉFINITIFS		69 692.22		109 764.27		179 456.49

1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrites sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vote :

POUR : Stéphane TUYERES – Laurence JANIN DEVAL – Jean-Marc BOUYER – Matilde VILLANUEVA – Serge TERRAL – Yasmina BOUMLIL – Bernard CARRER – Aurélie DELMAS – Annick RASPIDÉ – Gregory GACE – David GUERON – Michelle MENEGHIN – Marie KONOTOP – Caroline MOHY – Sophie LAVEDRINE – Régis HERAUT.

ABSTENTION : Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Jean-David LIARTE.

Madame le Maire a quitté la séance.

Pour expédition conforme,
Le Président,



07 – Approbation Compte de Gestion 2017 - Assainissement

Monsieur Jordy GARRIGUES procède à la présentation de de la concordance des chiffres à l'aide d'un diaporama.

Il est fait lecture de la délibération n°2018-21 :

EXPOSE :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 du service Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulières.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECIDE :

Le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 6 Abstentions (Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Jean-David LIARTE) :

* **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

08 – Vote du Budget Primitif 2018 de la Commune

Monsieur Jordy GARRIGUES présente les montants en dépenses de fonctionnement à l'aide du diaporama ci-dessous. Il évoque les éléments se trouvant dans chacun des chapitres que l'on retrouve dans la note explicative de synthèse transmise aux élus en complément des chiffres bruts.

BP 2018 Fonctionnement – dépenses	BP 2017	BP 2018
Chapitre		
• 011 Charges générales	1 253 425	1 226 683.42
• 012 Charges de personnel	2 104 270	2 041 224
• 014 Atténuations de produits	178 500	185 000
• 65 Autres charges gestion*	455 760	453 500
• 66 Charges financières	194 600	160 000
• 67 Charges exceptionnelles	9 500	15 000
• 68 Dotations provisions	143 166	0
• 022 Dépenses imprévues	270 000	285 000
• 023 Virement vers investissement	505 378	844 002.95
• 042 Amortissement	159 824	163 575.75
TOTAUX	5 274 424	5 373 986.12

Monsieur Jordy GARRIGUES rappelle la différence entre le Budget Primitif (prévisionnel) et le Compte Administratif (réel). L'analyse financière se fait sur le CA. Il rappelle que l'affectation du résultat vu auparavant permet de reporter un excédent de fonctionnement de 1.500k€ qu'il faut re-ventiler en dépenses de fonctionnement. Il souligne qu'en interne, le suivi se fait sur des objectifs de dépenses réelles inférieures aux autorisations de crédits votés dans le BP.

Monsieur Jean-Marc BOUYER rappelle que le vote s'effectue au chapitre.

Monsieur Jean-David LIARTE ne savait pas que cela se ferait comme cela et évoque des questions ligne par ligne, constatant des écarts importants entre le prévisionnel de 2017, le réellement dépensé et le prévisionnel de 2018. Il relève qu'un élément de réponse générale a été donné par la ventilation de l'excédent.

Les chapitres sont votés. L'article 6574 (subvention aux associations) est décalé un peu plus tard dans la séance pour permettre aux élus intéressés de quitter la salle tout en ayant le quorum.

Monsieur Jordy GARRIGUES présente les chapitres en recettes de fonctionnement à l'aide du diaporama suivant.

Monsieur Stéphane TUYERES demande ce qu'il en est concernant le FPIC.

Monsieur Jean-Marc BOUYER rappelle ce qu'est le FPIC et des modalités de vote de répartition au niveau de l'intercommunalité. Il rappelle que la commune avait connu toutes les modalités possibles avec l'ancienne intercommunalité CCPGG (0€ reversé à la commune, 50/50). En 2017, certaines communes s'étant opposées, la répartition s'est faite selon le droit commun. Il informe que pour 2018, la commune a fait preuve de prudence en ne prévoyant pas une trop grosse recette, la situation financière de la CCGSTG posant actuellement question avec la prise de nombreuses compétences. Il évoque la position des élus verdunois, qui ne souhaitent pas une répartition trop défavorable à la CCGSTG.

21h08 : arrivée d'Hélène GARRETTA

Retour sur l'article 6574.

Le tableau des subventions aux associations est projeté. Monsieur Jean-Marc BOUYER rappelle le choix sur les modalités de vote : soit au global (en faisant sortir les élus intéressés dans des associations) soit ligne par ligne.

Monsieur Jean-Marc BOUYER informe que ces propositions de subventions aux associations

ont été soumises et discutées le 28 mars 2018 lors d'une commission réunissant les commissions Culture, Sport et Social.

Monsieur Grégory GACE demande si le principe entre 5% et 15% du budget des associations est toujours respecté.

Monsieur Jean-Marc BOUYER informe que les critères sont difficiles à appliquer en fonction des dossiers *Cerfa* que retournent chaque association. Il informe que le travail de critérisation devrait être fini d'ici à la fin de l'année pour permettre de proposer un dossier à remplir pour l'année prochaine. Il souligne que le choix sur 2018 a été de ne pas faire de baisse arbitraire pour ne pas pénaliser les associations.

Monsieur Bernard CARRER souligne que c'est surtout le *Cerfa* « classique » qui est difficile à remplir pour les associations. Il ajoute que le travail sur les critères permettra de personnaliser et améliorer les retours des associations qualitativement.

Monsieur Jean-Marc BOUYER propose de soumettre le total des subventions aux associations au vote suite à l'arrivée de Madame Hélène GARRETTA, permettant aux élus intéressés de sortir tout en conservant le quorum.

Sont sortis pour le vote de l'article 6574 : Mesdames LAVEDRINE, CAZALS, PICCOLI et Monsieur PITET.

Les subventions sont validées par l'ensemble des conseillers municipaux pouvant voter à l'exception d'une voix Contre (Monsieur Jean-David LIARTE).

COMMUNE DE VERDUN / GNE - 82 - BUDGET COMMUNAL		BP	2018
IV - ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)			B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		Logement	ADIL 82	Autres	200,00
6574			Amicale des Sapeurs Pompiers	Associations	3 000,00
6574		Scolaire	Association des Parents d'élèves	Associations	300,00
6574		Don du sang	Association Donneurs de Sang	Associations	100,00
6574		Festivités Notre-Dame	Association Nostradamoise	Associations	900,00
6574		Football	Association Sportive Savenès/Verdun	Associations	6 000,00
6574		Pétanque	Boule Lyonnaise	Associations	200,00
6574		Boxe	Boxe Ultimate Savate	Associations	1 000,00
6574		Social	Colibris 82	Associations	100,00
6574		Organisation Saint-Michel	Comité des fêtes	Associations	16 000,00
6574		Manifestations diverses	Comité des fêtes	Associations	1 150,00
6574		Scolaire	Coopérative scolaire Dareysses		825,00
6574		Scolaire	Coopérative scolaire Jules Verne		600,00
6574		Scolaire	Coopérative scolaire la fontaine		1 440,00
6574		Social	Croix rouge française	Associations	1 500,00
6574		Téléthon	Demain la vie	Associations	500,00
6574		Commémoration	FNACA	Associations	100,00
6574		Environnement	FNE 82	Associations	200,00
6574		Cyclisme	Guidon Verdunois	Associations	150,00
6574		Festivités culturelles	Happy Culture	Associations	4 500,00
6574		Petite enfance	Les petits explorateurs	Associations	100,00
6574		Social	Les restos du coeur	Associations	900,00
6574		Divers	Maison des Jeunes et de la Culture	Associations	16 700,00

8574		Chant choral	Ni une, ni deux	Associations	850,00
8574			Part de réserve à affecter		5 000,00
8574		Pétanque	Pétanque		1 530,00
8574		Animations commerçants	Promotion et publicité des marchés T&G	Associations	300,00
8574		Tennis	Tennis	Associations	800,00
8574		Animations commerçants	UNIS Garonne syndicat des commerçants	Associations	250,00
8574		Semaine d'étude sur Verdun s/G	Université Jean Jaurès	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	755,00
8574		Rugby	USVR Rugby	Associations	8 500,00

Retour aux recettes de fonctionnement : les élus votent les chapitres concernés.

Monsieur Jordy GARRIGUES présente les dépenses et les recettes d'investissement par chapitre.

Monsieur Jean-Marc BOUYER présente les opérations soumises au vote, précisant que chaque opération d'investissement doit être votée une par une dès qu'il y a des crédits nouveaux.

Monsieur Jean-David LIARTE dit qu'il y a un problème avec le fait qu'on ne peut pas savoir ce qu'il y a à l'intérieur des opérations. Il ajoute à l'attention de Monsieur GARRIGUES que cela ne coûterait rien d'ajouter une colonne supplémentaire dans la note explicative de synthèse.

Monsieur Jordy GARRIGUES dit qu'il retient la demande et prend l'exemple du nouveau groupe scolaire pour lesquels les restes à réaliser ne sont pas dans le détail car ils proviennent d'un décalage entre les travaux et la facturation. Monsieur Stéphane TUYERES ajoute que la volonté avait été de passer tous les avenants en conseil municipal pour que l'ensemble des élus puissent avoir une lecture du suivi du marché de travaux.

Opération concernées	Explication donnée en séance publique	Crédits votés
OP n°141 – AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)	Reste à réaliser. Monsieur TUYERES informe de la remise en marche du dossier et de la fin probable en 2018.	31 600.00 €
OP n° 147 - Groupe scolaire	Voir ci-dessus.	195 164.00 €
OP n° 149 - Aménagement Urbain	Restes à réaliser.	5 160.00 €
OP n° 150 - City parc	Restes à réaliser.	1 855.00 €
OP n° 154 - Eclairage public	Monsieur TUYERES informe que cette opération pluriannuelle de remplacement de ballons fluos fait l'objet de crédits supplémentaires sur 2018 afin de prévoir d'autres travaux (éclairage de passages piétons, mise en place d'horloge astronomique...)	66 303.00 €
OP n° 157 - Réhabilitation logement commune	Restes à réaliser.	22 091.00 €
OP n° 162 - Salle multisports	Restes à réaliser.	5 475.00 €
OP n°165 - Aménagement gymnase	Monsieur Jean-Marc BOUYER informe que le plan de financement est en cours de finalisation. Monsieur TUYERES dit qu'il serait superbe de pouvoir finaliser	290 560.00 €

	ce projet avant la fin du mandat.	
OP n°163 - Voirie 2017	Le marché de travaux étant signé, Monsieur Stéphane TUYERES informe du début des travaux des programmes Voirie de 2017 et 2018 dès la première quinzaine d'avril.	40 000.00 €
OP n°164 - VCPC 2017	Monsieur TUYERES informe que ce programme est un reste à réaliser et qu'il fera l'objet d'une recette d'investissement provenant du Conseil Départemental pour la dernière année, la recette étant perçue par la communauté de communes à partir de 2018.	55 000.00 €
OP n°166 - Equipement école	Restes à réaliser.	360.00 €
OP n° 172 - Voirie 2018	Voir ci-dessus.	40 000.00 €
OP n° 167 - Cheminement doux	<i>Concerne la Route d'Auch et l'Avenue de Toulouse :</i> Monsieur Stéphane TUYERES évoque le projet de cheminement doux, pour lequel la commune souhaiterait avancer d'ici la fin de l'année. Monsieur Jean-Marc BOUYER précise que la part inscrite ainsi au budget est le delta que la commune est en capacité de financer. Etant donné qu'aucun partenaire financier ne s'est officiellement engagé, le projet ne peut pas encore être totalement lancé, le projet global étant évalué à 1 millions d'euros.	200 000.00 €
OP n° 169 – ADAP Agenda D'Accessibilité Programmée	Monsieur Jordy GARRIGUES explique ce qu'est l'Agenda D'Accessibilité Programmée. Il rappelle que la commune avait demandé et obtenu une dérogation en 2015 compte tenu des nécessités de financement du nouveau groupe scolaire. Les obligations de mise en accessibilité sont toujours présentes et la dérogation prend fin à la fin de l'année. Il précise que cela comprend un article sur le diagnostic et une autre pour les premiers travaux.	25 000.00 €
OP n° 170 – PAVE*/sécurisation déplacement *Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics	Monsieur Stéphane TUYERES précise ce qu'est le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). Il rappelle que ce dernier a été réalisé avec un planning de travaux dans le cadre de l'étude urbaine. C'est également une obligation légale pour laquelle la commune débloque une enveloppe et dont l'organisation et les travaux précis seront à affiner au cours de l'année.	40 000.00 €
OP n° 171 - Dareysses	Madame Laurence JANIN DEVAL informe que cela concerne le sol de la cantine, de la réfection partielle de la cour et du mobilier pour l'ouverture de classe.	70 000.00 €

L'ensemble des opérations pour lesquelles il n'y avait pas exclusivement des restes à réaliser ont été votées à 18 voix Pour et 6 voix Contre (à l'exception des opérations 154, 167, 169, 170, 171 pour lesquelles Monsieur PITET s'est abstenu). Chaque chapitre et opération de dépenses d'investissement sont ainsi votés.

Monsieur Jordy GARRIGUES présente ensuite les chapitres d'investissement à l'aide d'un

diaporama:

Monsieur Jean-David LIARTE demande à ce que les modalités de votes soient spécifiées en amont.

Monsieur Jordy GARRIGUES répond que cela figure dans la maquette budgétaire M14 transmise par mail et dans la note explicative.

Madame Mireille CAZALS informe que les convocations papiers n'ont été reçues pour certains élus que le samedi d'un week-end de pâques. Elle ajoute que le cachet de La Poste fait foi d'une convocation dans les délais mais que la réception n'a pas permis de prendre en compte les documents à temps.

Monsieur Jean-David LIARTE prend la parole pour expliquer le vote « Contre » de l'opposition sur ce budget. Il revient sur l'augmentation de la masse salariale, les évolutions actuelles sur le scolaire, les subventions aux associations alors qu'il constate un excédent conséquent qui pourrait permettre des efforts sur certaines associations.

Monsieur Jean-Marc BOUYER répond que l'excédent de fonctionnement reporté est une chose, mais que le ratio important est la Capacité d'Autofinancement (CAF) Nette. Il ajoute que l'excédent de fonctionnement n'est pas utilisable pour créer un déficit sur le fonctionnement.

Monsieur Jean-David LIARTE constate les efforts sur le poste des charges générales mais fait part de son inquiétude sur l'évolution de la masse salariale.

Monsieur Jean-Marc BOUYER répond que le nombre d'Equivalent Temps Pleins (ETP) est le même depuis 2 ans et que l'augmentation s'explique en grande partie par des facteurs mécaniques : Glissement Vieillesse Technicité, augmentation du point d'indice... Il ajoute qu'il n'y a pas de création de poste à proprement parlé.

Monsieur Jean-David LIARTE répond que la masse salariale augmente quand même depuis plusieurs années.

Monsieur Stéphane TUYERES propose qu'un rendez-vous dédié sur le sujet des ressources humaines soit organisé avec l'ensemble des élus.

Monsieur Jean-Marc BOUYER revient sur le Débat d'Orientation Budgétaire et les éléments de présentation des effectifs par Equivalent Temps Plein, qui n'ont augmenté sensiblement qu'entre 2014 et 2015 avec la reprise en régie du service périscolaire que la MJC ne souhaitait plus prendre en charge.

Madame Annick RASPIDE revient sur le fait que le terme « création de poste » dans les délibérations est trompeur, mais que ce débat a déjà eu lieu à plusieurs reprises.

Monsieur Jean-David LIARTE conçoit que la construction du nouveau groupe scolaire a généré des besoins supplémentaires, en ménage par exemple.

Monsieur Grégory GACE demande si Monsieur Jean-David LIARTE a des exemples précis de création de poste.

Monsieur Jean-David LIARTE répond qu'il imagine que cela a été le cas.

Madame Annick RASPIDE avait retenu que la commune de Verdun s/G était en deçà des effectifs pour le même type de commune.

Monsieur Jean-David LIARTE invite à la prudence et à prendre conscience que ce sujet est inquiétant.

Monsieur Jean-Marc BOUYER répond qu'il en a conscience et qu'il y porte toute son attention.

Monsieur Grégory GACE répond qu'il est incohérent de demander des efforts auprès de certaines associations et de demander de la prudence sur les ressources humaines : il ajoute que la prudence est sur les deux postes de dépense.

Madame Laurence JANIN DEVAL ajoute que le sujet des subventions aux associations a été débattu durant plus de deux heures en commissions Culture/Sport/Social.

Monsieur Jean-David LIARTE précise que tous les élus intéressés ont dû sortir, soit la totalité des élus d'oppositions présents.

Monsieur Serge TERRAL demande quels étaient les critères d'attribution des subventions avant 2014.

Madame Mireille CAZALS répond que c'était la délégation de Monsieur Alain ESTEL.

Monsieur Serge TERRAL répond que c'était Monsieur ESTEL qui décidait, c'est tout.

Madame Sophie LAVEDRINE revient sur les invitations à la prudence de Monsieur Jean-David LIARTE et estime que l'on ne peut s'engager que sur des éléments factuels, et pas sur des « *j'imagine* ».

Monsieur Jean-David LIARTE revient sur les incidences financières, même d'une transformation de poste, et que cela relève d'un point de vue et de choix.

Monsieur Jean-Marc BOUYER revient sur les augmentations « mécaniques » et réaffirme qu'il n'y a pas plus de personnel, rappelant que trois CAE n'ont pas été renouvelés sur 2018 pour des raisons de prudence.

Madame le Maire rejoint Madame Sophie LAVEDRINE sur la nécessité de se rattacher à des éléments factuels. Elle rappelle en l'espèce que depuis 2015, la commune est sortie du réseau d'alerte financière de la Préfecture et a retrouvé une CAF nette positive. Elle estime que ces éléments concrets doivent être pris en compte. Madame le Maire comprend les craintes affichées mais note qu'il n'y a pas d'embauches démesurées sur la commune.

Il est fait lecture de la délibération n°2018-22 :

EXPOSE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions en section d'investissement pour un montant total de 2 471 945.50 € et en section de fonctionnement pour un montant total 5 373 986.12 € du Budget Primitif 2018.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 373 986.12 €	5 373 986.12 €
Investissement	2 471 945.50 €	2 471 945.50 €

DECIDE :

Le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 6 voix Contre (Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET à l'exception de certaines opérations d'équipement pour lesquelles il s'est abstenu – Jean-David LIARTE) :

*L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- pour la section de fonctionnement : au niveau du chapitre ;

- pour la section d'investissement : par opérations d'équipements, avec vote formel sur chacun des chapitres

09 – Vote du Budget Annexe Assainissement 2018

Monsieur Jordy GARRIGUES présente les dépenses/recettes d'exploitation par chapitres, puis les dépenses/recettes d'investissement. Il précise qu'une seule opération d'investissement est prévue, soit la suite de la participation à l'étude de fusion avec le Syndicat Mixte Assainissement Garonne (SMAG) et le Syndicat d'Épuration des Eaux Usées de la Région de Grisolles (SIEEURG) pour un prévisionnel de 47 000 €.

Monsieur Jean-Marc BOUYER rappelle les éléments évoqués lors du vote du Compte Administratif 2017 de ce budget annexe et son déséquilibre en exploitation.

L'ensemble des chapitres en exploitation, des chapitres et opérations en investissement sont votés.

Il est fait lecture de la délibération n°2018-23 :

EXPOSE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions en section d'investissement pour un montant total de 271 816.89 € et en section d'exploitation pour un montant total 152 150.22 € du Budget annexe Assainissement 2018.

	Dépenses	Recettes
Exploitation	152 150.22 €	152 150.22 €
Investissement	271 816.89 €	271 816.89 €

DECIDE :

Le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 6 Abstentions (Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Jean-David LIARTE) :

* L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- pour la section d'exploitation : au niveau du chapitre ;
- pour la section d'investissement : par opérations d'équipements, avec vote formel sur chacun des chapitres.

09 – Création emploi permanent – Adjoint administratif

Madame le Maire présente la délibération. Elle précise qu'il s'agit d'un agent sous contrat depuis 2 ans et qui remplace actuellement dans les effectifs un agent en longue maladie et approchant de la retraite.

Monsieur Jean-David LIARTE demande qu'elle est la position statutaire de l'agent en question et si l'agent qu'il remplace va partir à la retraite.

Monsieur Jean-Marc BOUYER rappelle que lorsqu'il s'agit d'un remplacement ou d'un avancement, c'est toujours précisé dans la note de synthèse.

Madame le Maire précise que c'est une création de poste permanent sur le grade d'adjoint administratif. Elle rappelle qu'au bout de deux ans, la collectivité doit soit pérenniser, soit se séparer de l'agent.

Monsieur Jean-David LIARTE demande à Monsieur Jordy GARRIGUES s'il peut lui confirmer qu'il n'y a pas la limite des deux ans sur un contrat de remplacement.

Monsieur Jordy GARRIGUES répond que la position statutaire de l'agent remplacé n'est pas la même, dépendant de la filière culturelle.

Monsieur Grégory GACE ajoute qu'il ne critiquera jamais le fait que l'opposition pose des questions.

Monsieur Jean-David LIARTE répond qu'il ne s'agit qu'une question de point de vue et de débat, qu'il n'a aucun souci avec cela.

Il est fait lecture de la délibération n°2018-23 :

*Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un (1) emploi permanent à temps complet ;
Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 18 avril 2018 ;*

EXPOSE :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps complet à partir du 18/04/2018.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif	Agent chargé de communication	35h

DECIDE :

Le Conseil Municipal à 22 voix Pour et 2 Abstentions (Denis ROGER – Monique PICCOLI) :

- * **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- * **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- * **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Madame Mireille CAZALS demande à ce que soit noté – même si le cachet de la Poste fait foi – que 4 convocations sur 6 n’ont été reçues qu’un samedi de week-end de Pâques. Madame le Maire propose que les convocations soient transmises par mail, en doublant si nécessaire entre le papier et le mail.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37.

SIGNATURES PV

CORBINEAU Aurélie		TUYERES Stéphane		JANIN DEVAL Laurence	
BOUYER Jean-Marc		VILLANUEVA Matilde		TERRAL Serge	
BOUMLIL Yasmina		CARRER Bernard		DELMAS Aurélie	
RASPIDE Annick		GACE Gregory		GUERON David	
MENEGHIN Michelle		KONOTOP Marie		HERAUT Régis	
GARRETTA Hélène		BESSIERES Nicolas		MOHY Caroline	
SAUVAGE Erwann		SECHET Jean-Claude		LAVEDRINE Sophie	
ROGER Denis		CAZALS Mireille		MONTE Francis	
PICCOLI Monique		PITET Maurice		LIARTE Jean-David	